



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 55/20

### Objet

Rapport d'activités de la  
Commission Consultative  
des Services Publics Locaux  
– Année 2019

### Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

### Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire  
22 juillet 2020  
Dole – 18h

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 81  
Date de la convocation : 16 juillet 2020  
Date de publication : 30 juillet 2020

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calnon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

### Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à N. Jeannet.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences législatives énoncées ci-dessus, il est proposé d'adopter le rapport annuel d'activités 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport d'activités 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que figurant en annexe.

Fait à Dole,  
Le 22 juillet 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2019**

### **1) PREAMBULE**

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cet article a été modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, indiquant que « le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

Article également modifié par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

### **2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION**

Cette Commission doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public, en régie ou encore sur tout projet de concession, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette Commission doit, chaque année et avant le 1<sup>er</sup> juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui est soumis à l'assemblée délibérante.

Les compétences de la Commission sont de deux ordres :

→ La Commission examine annuellement, sur rapport de son Président :

- les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public et concessionnaires ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie autonome,
- les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

→ La Commission est consultée pour avis :

- avant délibération du Conseil Communautaire sur les projets de délégation de service public,
- avant décision portant création de régie autonome.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

### **3) COMPOSITION**

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD73/14 du 6 mai 2014, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Grégory SOLDAVINI	Claude FRANCOIS
Sylvette MARCHAND	Séverine CALINON
Gérard FERNOUX COUTENET	Laurence BERNIER
Patrick JACQUOT	Alain DIEBOLT
Bernard GUERRIN	Sylvie HEDIN

#### 4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

La CCSPL s'est réunie le 12 juin 2019.

Lors de cette Commission du 12 juin 2019, les points suivants ont été examinés :

- **Présentation du changement de mode de gestion des équipements nautiques :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est chargée de la gestion des 3 équipements nautiques, reconnus d'intérêt communautaire, constitués par :

- Le futur complexe aquatique et sportif dont l'ouverture est prévue en septembre 2020
- La piscine Léo Lagrange de Tavaux
- L'aquaparc Isis de Dole

Le choix d'un mode de gestion unique pour ces équipements fait l'objet d'un examen préalable par la Commission, afin, notamment de présenter l'impact sur le personnel.

Quel que soit le mode de gestion, les agents existants seront repris par le gestionnaire.

Le choix s'oriente sur une délégation de service public dans laquelle le délégataire apporterait notamment des maîtres-nageurs sauveteurs supplémentaires pour l'activité des piscines.

L'entretien et le nettoyage des locaux pourraient faire l'objet d'un contrat de prestation de service ou être maintenu en régie avec le personnel dédié existant.

Le délégataire gestionnaire de l'activité des bassins pourrait également se voir confier une délégation globale comprenant l'accueil du public et la commercialisation.

Enfin, la partie traitement des eaux serait assurée par Vinci Facilities, dans le cadre d'un marché.

Les membres de la commission s'interrogent sur le positionnement à donner au futur complexe aquatique et sportif. En ce qui concerne l'espace bien être (sauna hammam), l'interrogation porte sur le risque de concurrence avec l'offre privée et, de façon plus générale, sur le risque de concurrence des équipements entre eux, surtout en période estivale.

Il est précisé que le passage en délégation de service public, si ce mode de gestion est choisi, se fera avec un cahier des charges précis et une gouvernance étroite pour la définition ainsi que le maintien du positionnement de l'équipement.

Ce changement de mode de gestion est soumis à l'approbation de la commission :

Sur les 3 membres présentes, 2 votes pour et une abstention :

La commission a approuvé ce changement de mode de gestion.

Lors de la Commission du 12 juin 2019, la délégation de service public suivante a été examinée :

- **Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN :**

La société BLUE GREEN a présenté son rapport annuel 2018 de délégation de service public.

- *Compte-rendu financier :*

Le chiffre d'affaires du golf du Val d'Amour connaît une diminution de 8 108 € soit -4,8% par rapport à 2017.

Celle-ci s'explique en grande partie par :

- Une diminution du chiffre d'affaire Green Fee (-28.9%)
- Une diminution du chiffre d'affaire practice (-21.4%)
- Un été très sec ce qui a perturbé la qualité du terrain donc moins de passage

Les charges s'élèvent à 41 829 € et représentent une augmentation de 13,7% par rapport à l'exercice 2017.

Cela s'explique par une forte augmentation pour l'engrais (+ 3 795 €) car en 2017, a été utilisé une grande partie du stock de 2016.

A l'inverse les charges du compte « Eau arrosage » représentent un apport en raison d'une régularisation de l'année 2017.

Les charges de personnel connaissent une hausse significative (+27.7%) en raison de l'intégration d'un jardinier et du salaire du nouveau pro.

Concernant le chiffre d'affaires « enseignement », il connaît une augmentation importante de 23.2% (+ 8 876 €). Cette augmentation est principalement liée à l'arrivée d'un nouveau professeur de golf.

Concernant le chiffre d'affaires « boutique », 2018 connaît une légère augmentation (6.1%).

Elle s'explique surtout par l'accroissement des ventes d'accessoires (+ 4 741€) et de vêtements (+ 2 208€).

A l'opposé, la vente de matériel a diminué de 12.3%.

Concernant le chiffre d'affaires « restaurant », l'activité restauration s'est limitée en 2017 à l'exploitation du bar durant les périodes hivernales janvier/mars et novembre/décembre.

Cette activité hivernale, en raison de la fermeture du restaurant est surtout un service proposé aux golfeurs plus qu'une réelle activité économique du golf. Cette dernière permet de garder une convivialité appréciée au sein du club.

- *Compte-rendu social :*

La masse salariale du golf s'élève en 2018 à 196 390 € il s'agit du centre de coût le plus important en valeur et pèse pour 52 % du chiffre d'affaires.

- *Données d'activité :*

Abonnements :

Le nombre d'abonnements a progressé tout au long de l'année pour atteindre 322 membres au 31 décembre 2018 contre 248 en 2017.

Nous comptons :

- ✓ 138 abonnés « extérieurs » (105 en 2017) soit une progression de 131%
- ✓ 184 abonnés résidents (143 en 2017) soit une progression de 128%

Globalement les abonnements « extérieurs » ou « résidents » évoluent de la même façon, le nombre d'abonnements résident reste le plus important.

Enseignement :

En 2018, on constate une évolution de 9,52 % de licenciés soit + 27 personnes (évolution France : 0,60%)

Le Rang du club en nombre de licenciés 2018 par rapport aux autres clubs (sur 731) est 402<sup>ème</sup> (soit + 24 places).

Nous organisons 2 grandes périodes d'initiation au golf, au printemps et à la rentrée de septembre. 126 personnes du tissu local ont découvert la discipline en 2018 sur le Golf du Val d'Amour.

Les événements organisés en 2018 :

Sponsorisées :

- 13 compétitions
- Une moyenne de 62,42 participants

Caritatifs :

- 2 compétitions
- Une moyenne de 57 participants

Compétition de l'AS :

- 1 compétition (Le Goût) avec 78 participants
- 1 compétition de classement avec 33 participants

• *Compte-rendu technique :*

Les opérations et travaux engagés en 2018 ont été :

- Rénovation des locaux techniques
- Nouvelle machine à Rough, rénovation de notre machine de départs et avants green
- Changement de la pompe station d'arrosage + ballon
- Réparation du Gator (véhicule de déplacement parcours)
- Nouvelle machine à green
- Nettoyage de l'allée principale
- Nouvelle machine Lave balles

Actions de développement durable et biodiversité :

- Ne plus arroser les fairways (zone allant du départ au green)
- Arroseurs plus performants (économie d'eau)
- Laisser des zones propices à la reproduction (haies, herbes hautes sans entretien, etc...)

• *Perspective 2019 et au-delà :*

Arrivée d'une nouvelle équipe début février.

Un directeur, un responsable d'accueil, Kenny JUILLET, et de deux nouveaux chargés d'accueil, Rebecca BERTHAUX et Angélique JOLIVET.

Remise en état du parcours, découpe de bunkers, réensemencement de 5 hectares de Fairway (mai), réfection des départs des trous 2 et 9 (mise à niveaux et ensemencement).

Installation de l'eau de ville au Practice pour nettoyer les balles (confort joueurs).

Trouver une solution pour éliminer les inondations sur plusieurs trous.

Certains aspects du rapport ont fait l'objet de précisions de la part du délégataire, à savoir :

- Reprise en main de la gestion pour améliorer les terrains en faisant appel à une société professionnelle de l'ensemencement qui a une technique précise.

- Année quelque peu difficile de manière générale avec les températures élevées et l'arrêté interdisant l'arrosage.

D'autre part, il y a eu nécessité de changer les arroseurs green et départ car il existait des problèmes avec la station d'arrosage, la puissance des pompes n'était pas assez élevée.

Cependant le golf dispose désormais d'une nouvelle équipe ainsi qu'une remise en état du parcours et note un bon démarrage 2019.

- Concernant les charges, la boutique a été entièrement rénovée. Le chiffre d'affaires de l'activité restauration couvre la période d'été, c'est-à-dire d'avril à fin octobre et le bar quant à lui reste ouvert même en hiver, pour répondre à la demande des joueurs.

- D'autre part, est mise en place en 2019 une « Newsletter » qui est envoyée tous les 15 jours informant des compétitions, des travaux etc et qui permet de récupérer des abonnés.

- De plus, lorsque de gros travaux sont opérés, il faut compter un décalage de 6 mois pour voir les effets.

Les membres de la commission s'interrogent sur les points suivants :

- Un mot sur la fréquentation ?

La baisse de la fréquentation pour l'année 2018 est de 27% pour les green fee, qui sont les personnes sans abonnements. Mais pour l'année 2019 la dynamique change, nous sommes dans une bonne dynamique.

- Quelques chiffres de 2019 ?

Le délégataire ne dispose pas encore de chiffres mais une progression certaine, laquelle s'analysait déjà en 2018 avec 322 abonnés contre 248 en 2017.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2018.

Lors de la Commission du 12 juin 2019, la délégation de service public suivante a été examinée :

- **Délégation de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX :**

Durant l'année 2018 le délégataire a réalisé 358 contrôles d'installations, dont les résultats ont été classés en 4 types :

- Classe 1 – Réhabilitation urgente : 14
- Classe 2 – Installation acceptable en l'état, aménagements nécessaires : 242
- Classe 3 – Bon état de fonctionnement général : 102
- Classe 4 : Absence de l'occupant ou installation récente ou pas encore visitée : 0

Par ailleurs les contrôles pour vente, de conception et de réalisation se sont poursuivis.

- Nombre de contrôles de conception : 69 (tous favorables)
- Nombre de contrôles de réalisation : 46 (tous favorables)

Autres points du rapport :

- Le taux de réclamation : 0
- Population desservie par le SPANC de 6742 (estimée)
- Taux de conformité des installations de 97,8%
- Les comptes annuels de résultat : on observe un résultat négatif à hauteur de 21 000€
- Les tarifs sont légèrement repartis à la hausse : +1,4 %.

Les membres de la commission s'interrogent sur les possibilités d'aide à apporter aux usagers pour les inciter à rénover leurs installations défectueuses. Aide qui pourrait s'ajouter à la subvention de l'Agence de l'Eau (qui prend fin en décembre 2018).

Au 31 décembre 2018 il restait 2 045 fosses à contrôler avant le terme de la délégation de service public en 2021. Il est à noter qu'en 2019, 1 000 fosses seront contrôlées.

Pour l'année 2018 se sont essentiellement les communes de Peseux et de Pointre qui ont fait l'objet de réhabilitation.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2018.

Lors de la Commission du 12 juin 2019, la délégation de service public suivante a été examinée :

• **Délégation de service public de transport urbain à la société CAR POSTAL :**

La société CAR POSTAL a présenté son rapport annuel 2018 de délégation de service public. Le 1er septembre 2016, l'agglomération du Grand Dole a renouvelé CarPostal Dole en lui confiant l'exploitation du réseau de transport en commun sur son territoire jusqu'au 31 août 2023.

Le nouveau réseau Tgd propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et optimisé.

L'offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- répondre aux besoins scolaires
- concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation)
- parcours plus directs
- cadencement

En septembre 2018, l'avenant n°3 a permis l'adaptation du service au nouveau périmètre de la CAGD, aux nouveaux rythmes scolaires et l'ajustement de quelques services au regard des besoins.

➤ **Le réseau TGD :**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le réseau TGD intégrait 5 nouvelles communes : Champagny, Pointre, Moisse, Peintre et Chevigny. Pour une meilleure cohérence des lignes, la commune de Frasne les Meulières desservie jusqu'alors par la ligne 12 fut affiliée à la nouvelle ligne sur réservation n°23 (Champagny – Pointre – Frasne les Meulières – Peintre – Moisse – Dole théâtre).

La commune de Chevigny a pour sa part intégrée la ligne n°12, de même que les communes de Jouhe et Biarne, auparavant desservies par la ligne 11. Cette réorganisation permet d'offrir une desserte de la zone commerciale des Grandes Epenottes pour toutes ces communes.

Les rythmes scolaires ont été modifiés avec un retour à la semaine de 4 jours pour toutes les écoles du territoire. Les 16 services juniors ont été impactés par la suppression des dessertes le mercredi et le décalage des retours à 16h30. Cette évolution a nécessité la mise en place d'un véhicule supplémentaire.

L'ajout de moyens pour répondre à la problématique de la réforme des rythmes scolaires a permis de proposer une solution plus efficace aux élèves du Collège Ledoux en réduisant les temps de parcours de près d'une demi-heure. Les lignes 13 et 20 proposent désormais un retour direct à 16h50, complété d'une nouvelle course sur la ligne 20 à 17h15 au départ du centre-ville de Dole.

Quelques chiffres

	<b>Chiffres 2018</b>	<b>Evolution – commentaires</b>
Fréquentation totale	1 243 749 voyages	L'objectif pour 2018 était initialement de 1 066 227, il est dépassé de 16,6%, une performance remarquable
Ventes d'abonnements	2 510	+ 265 % d'augmentation des ventes d'abonnement mensuel pour une baisse des ventes d'abonnement annuel
Vente Tickets unitaires	143 173	En baisse par rapport à 2017
Recettes commerciales	261 131,95 €	En progression



On constate également une forte progression des lignes 21 et 22 avec 109% d'évolution pour la ligne 21 et 40% pour la ligne 22.

➤ **VDole : Location de vélos**

Depuis janvier 2018, 15 vélos classiques et 5 Vélos à Assistance Electriques sont disponibles à la location. 3 vélos à assistance électriques supplémentaires ont été achetés et livrés en juillet 2018.

Une communication a été insérée dans le guide horaire, une page Internet est dédiée au service. La location de vélo a été présentée à l'occasion de la semaine de la mobilité et notamment lors de l'évènement de la boucle insolite. L'office de tourisme n'hésite pas à en faire la promotion auprès de ses visiteurs.

Les vélos à assistance électriques rencontrent un grand succès. Beaucoup de personnes les louent pour quelques mois en vue d'un achat personnel par la suite. A la fin de l'année, plus aucun de ces vélos n'étaient disponibles, les demandes continuaient à arriver.

Les vélos normaux sont loués de façons plus aléatoires, mais ils restent un service apprécié également.

	Durée location	Nbre personnes	Nbre Vélos	Taux d'occupation		
	1 mois	3 mois	6 mois			
Vélo classique	8	3	6	21	15	66,20%
Vélo à Assistance Electrique	0	18	-	12	8	72%

➤ Compte-rendu financier de la délégation

Produits	4 685 645,58 €	Dont 3,6M d'€ de participation de l'AO
Charges	4 556 974,73 €	Dont 1,8M€ de sous-traitance
Résultat	128 670,85 €	Résultat positif

Le délégataire précise que le réseau TGD est l'un des réseaux les moins chers de France, et ce même après une unique augmentation des tarifs depuis le début de la délégation.

Il est également précisé que, contrairement aux idées reçues sur les clients du réseau, la part de « scolaire » ne représente que 30% de la fréquentation totale et que le nombre de jeunes qui prennent des tickets pour circuler en dehors de « l'aller/retour » offert par jour est en augmentation.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2018.

Lors de la Commission du 12 juin 2019, la délégation de service public suivante a été examinée :

- **Délégation de service public de gestion de l'équipement Dolexpo – Parc du Jura, à la Société Publique Locale Hello Dole :**

31 manifestations différentes ont eu lieu à Dolexpo en 2018 (+15%), réparties de la manière suivante :

- Activités économiques (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 9 (-10%)
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 10 (+100%)
- Activités diverses (Loto, Marché de Noël...) : 12 (0%)

Le compte de résultat de l'activité 2018 se compose de 334 875 € de produits, pour 401 728 € de charges comme suit :

<b>Charges Fixes HT</b>	<b>Réalisé 2016/2017</b>
Total des Charges Fixes HT	342 570 €
Total des Charges Variables HT	95 402 €
<b>Total des Charges HT</b>	<b>493 972 €</b>
<b>Produits Fixes HT</b>	<b>Réalisé 2016/2017</b>
Total des Produits Fixes HT	157 931 €
Total des Produits Variables HT	198 365 €
<b>Total des Produits HT</b>	<b>356 296 €</b>
Dont subvention versée à la SPL Hello Dole	150 000 €
Poids de la subvention	42%
<b>RESULTAT AVANT IS</b>	<b>-81 676 €</b>

La commission s'interroge sur la configuration des lieux et les possibilités de mises en location. Dolexpo est composé de 4 halls séparés en plus du hall d'entrée « Solar Impulse » qui est très facilement louable pour des réunions car il y a, notamment, un grand parking à disposition.

Il est également précisé que le coût au m<sup>2</sup> de la location est différencié en fonction des saisons.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2018.

Lors de la Commission du 12 juin 2019, la concession de travaux suivante a été examinée :

- **Concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant, sur le site de l'ancien CE SOLVAY à TAVAUX, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans et a pour objet :

- la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle de Solvay
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque (tranche ultérieure)
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- l'exploitation de l'ensemble immobilier, via la passation de contrats de location portant sur les locaux réalisés.

Les travaux dureront 9 mois et à leur achèvement le bâtiment sera mis en location par la SPL à la Communauté d'Agglomération. Cette location se fera par le biais d'un bail civil moyennant un loyer prévisionnel de 10 322 € par mois, soit 123 680 € par an.

La livraison du bâtiment est prévue au mois de juin 2020.

#### **Eléments financiers :**

<b>DEPENSES</b>	<b>Bilan initial</b>	<b>Etat des dépenses réglées au 31/12/2018</b>	<b>Dépenses à régler en 2019/2020</b>
Acquisition	-	-	
Etudes	32 200 € HT	542 € HT	31 658 € HT
Travaux	1 916 418 € HT		
Assurance et taxes	101 147 € HT	3 698 € HT	97 449 € HT
Maitrise d'ouvrage	73 792 € HT		
<b>Total</b>	<b>2 123 557 € HT</b>	<b>4 239 € HT</b>	<b>2 119 318 € HT</b>

Soit un bilan prévisionnel révisé de 2 123 557 € HT.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2018.

